

EXTRAIT du REGISTRE **des Délibérations du Conseil Municipal**

OBJET : Subvention exceptionnelle 2022 à l'Association Raoult Compétition –
Budget SECTION VAUX SAINT SULPICE

Séance du 13 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize avril, à dix-neuf heures et trois minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le sept avril deux mille vingt-deux.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 19

Sébastien BEVOZ, Claire BILLON-BERTHET, Joël BORGEOU, Didier BOURGEOU, Corinne BOYER, Olivier BROCHET, Gérard CHAPUIS, Bernard CORTINOVIS, Solange DOMINGUEZ, Jacques DRHOUI, Philippe EMIN, Patrick GENOD, Alexandre LALLEMENT, Stéphane LYAUDET, Christine MARTINE, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-Hélène PERILLAT, Nicole ROSIER.

Membres absents excusés avec pouvoir : 7

Gaëlle FORAY pouvoir à Madame Corinne BOYER
Jacques FUMEX pouvoir à Madame Eliane MERMILLON
Maria GUILLERMET pouvoir à Monsieur Le Maire
Jean-Michel CYVOCT pouvoir à Monsieur Bernard CORTINOVIS
Gilbert LEMOINE pouvoir à Madame Christine MARTINE
Karine LIEVIN pouvoir à Monsieur Jacques DRHOUI
Stéphanie PERNOD BEAUDON pouvoir à Monsieur Didier BOURGEOU

Membres absents excusés, sans pouvoir : 3

Humbert CRETIER, Jessie MARIN, Sonia ZANI

Soit 19 présents, 7 pouvoirs, soit 26 votants.

Secrétaire de séance : Madame Claire BILLON BERTHET

Vu la commission syndicale de Vaux Saint Sulpice du 15 mars 2022 décidant d'octroyer une subvention exceptionnelle de 100 € à l'association « Anthony Raoult Compétition »,

Monsieur le Maire explique que Monsieur Raoult a assuré un nettoyage complet du hangar lors du prêt de ce dernier pour une vente à emporter au bénéfice de son association, alors que le hangar n'avait pas pu être nettoyé de sa période hivernale, lorsqu'il en a pris possession.

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 100 euros du budget de la Section de Vaux Saint Sulpice à l'association « Anthony Raoult Compétition ».

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, avec 25 voix POUR et 1 voix CONTRE de Claire BILLON BERTHET,

- **DECIDE** d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 100,00 € du budget de la Section de Vaux Saint Sulpice à l'association Anthony Raoult Compétition,
- **AUTORISE** le versement de cette subvention exceptionnelle,
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20220413-DE-2022-055-DE
Date de télétransmission : 15/04/2022
Date de réception préfecture : 15/04/2022

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN

